CELLULE COMMUNICATION - CEL COMMUNICATIE

Zone de police Bruxelles Nord - Politiezone Brussel Noord

TEL 02 249 22 28

E-MAIL ZPZ.BruNo.Press@police.belgium.eu



Ça flashe sur la zone !... et voici les résultats !

Fin 2018, la zone de police Bruxelles Nord a lancé le projet des Axes prioritaires, dont l'objectif est de faire changer le comportement des automobilistes sur ces axes et de faire tendre leur vitesse vers la vitesse légale. Ce projet a renforcé les contrôles de vitesse ainsi que la communication et la visibilité de ces contrôles sur axes. Et le moins que l'on puisse dire c'est qu'aujourd'hui, au moment de l'évaluation, les résultats sont là.

« Ce projet nous montre qu'avec des contrôles ciblés et une communication autour de ceux-ci, il est possible de changer le comportement des automobilistes. » indique le commissaire divisionnaire Frédéric Dauphin, chef de corps de la police locale de Schaerbeek, Evere et Saint-Josse-ten-Noode.

Habituellement, la police lutte contre la vitesse au volant en intensifiant ses contrôles radars en partant du postulat que les automobilistes adapteront leur comportement infractionnel en fonction de leur perception du risque d'être contrôlé. En gros, plus le risque pour l'automobiliste d'être contrôlé est perçu comme élevé, plus il respectera la vitesse légale.

Dès lors, la police locale de Bruxelles Nord a renforcé ses équipes en 2018 et augmenté les contrôles radar. C'est ainsi que 10.117.662 véhicules ont été contrôlés en 2018. Et sur les 9 premiers mois de 2019, plus de 12 millions de véhicules ont déjà été contrôlés par les différents radars sur la zone de police.

« Nos efforts ont permis de fortement augmenter le nombre de véhicules contrôlés sur les dernières années. » explique le chef de corps de la zone Bruxelles Nord. « Mais, malgré cela, nous avons dû constater que sur certains axes les vitesses enregistrées restaient élevées. Nous devions adapter notre stratégie. C'est ainsi qu'est né le projet Axes prioritaires ». Le postulat de base du projet est qu'un renfort des contrôles vitesse et de manière plus visible auprès du public cible changera le comportement des automobilistes.

La zone de police a ainsi identifié sur son territoire 5 axes sur lesquels le service radar a flashé en top priorité. Ces axes ont été choisis sur base du nombre d'excès de vitesse constatés par le passé, l'intensité des excès de vitesse constatés, le nombre d'accidents avec blessés, la présence d'écoles aux alentours ou d'autres usagers vulnérables.

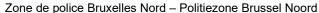
Sur la commune de Schaerbeek, ces axes sont, en zone 30, la Chaussée de Helmet, la Rue Royale Sainte-Marie et la Rue Van Oost, ainsi qu'en zone 50, la Chaussée de Louvain. Sur la commune d'Evere, l'Avenue Jules Bordet (zone 50) a été identifiée comme des axe prioritaire. Sur la commune de Saint-Josse-ten-Noode, la Rue Royale (zone 50) avait été sélectionnée et puis rapidement abandonnée car avec un taux d'une infraction par 100 véhicules contrôlés, cet axe se situait en-dessous de la moyenne de la zone de police (7 infractions par 100 véhicules contrôlés)¹. La Rue Royale a dès lors été réintégrée dans les contrôles réguliers.

En sus de l'intensification des contrôles de la vitesse sur ces axes, plusieurs campagnes de communication, principalement sur les réseaux sociaux et dans les journaux communaux, ont été lancées sur ces 9 premiers mois de 2019. Ces campagnes se sont déclinées sous la forme d'annonce de contrôles renforcés sur les Axes prioritaires ainsi que sur la communication des minimarathons organisés sur ces mêmes axes. Basés sur le même principe que les flitsmarathons, organisés régulièrement par la police fédérale, ces minimarathons se déroulaient sur trois semaines sur chaque axe.

« En matière de sécurité routière, on sait que ce sont très souvent les comportements des gens (automobilistes, cyclistes, piétons...) qui sont à la base des accidents », rappelle Madame Jodogne, Bourgmestre faisant fonction de Schaerbeek et Présidente du Collège de police de la Zone. « C'est donc bien sur ces comportements qu'il y a

¹ À titre de comparaison, 23 infractions par 100 véhicules contrôlés sont constatées sur la Rue Royale Sainte-Marie et 16 infractions par 100 véhicules contrôlés sur la Rue Van Oost.

CELLULE COMMUNICATION - CEL COMMUNICATIE



TEL 02 249 22 28

E-MAIL ZPZ.BruNo.Press@police.belgium.eu



lieu de travailler. L'objectif n'est pas de punir, mais bien de faire changer ces comportements fautifs. Voilà pourquoi la communication et la prévention sont essentiels dans ce dossier ».

Par ailleurs, la zone a utilisé des Lidar sur les Axes prioritaires en premier lieu. Plus visibles que les radars mobiles, ces Lidar ont contribué à augmenter la visibilité des contrôles vitesse. Combinés aux campagnes de communication, cette intensification des contrôles visibles avaient pour but d'augmenter le risque subjectif des automobilistes d'être contrôlé et ainsi de changer leur comportement. Et le moins que l'on puisse dire c'est que ce fut le cas sur au moins 4 des 5 Axes prioritaires retenus au final. Au moment de l'évaluation du projet², nous pouvons constater que la vitesse de 85% des automobilistes (V85) et la vitesse moyenne sur ces différents axes ont diminué.

Voici un résumé de ces résultats :

- Sur la Rue Royale Sainte-Marie (1030, zone 30), la V85 a diminué de 12 km/h pour atteindre 42 km/h et la vitesse moyenne a diminué de 9 km/h, soit 33 km/h.
- Sur la Chaussée de Helmet (1030, zone 30), la V85 a diminué de 7 km/h pour atteindre 41 km/h et la vitesse moyenne a diminué de 4 km/h, soit 32 km/h.
- Sur la Rue Van Oost (1030, zone 30), la V85 a diminué de 8 km/h pour atteindre 36 km/h et la vitesse moyenne a diminué de 8 km/h, soit 27 km/h.
- Sur la Chaussée de Louvain (1030, zone 50), la V85 a diminué de 8 km/h pour atteindre 46 km/h et la vitesse moyenne a diminué de 2 km/h, soit 39 km/h.
- Sur l'Avenue Jules Bordet (1140, zone 50), la V85 n'a pas diminué et est toujours à 64 km/h. La vitesse moyenne a, elle, augmenté de 0,4km/h, soit 54,8km/h.

A l'exception de l'Avenue Bordet, les vitesses ont largement diminué sur les différents Axes prioritaires. Les vitesses largement excessives ont également diminué³. À titre d'exemple, avant l'intensification des contrôles visibles, 22% des automobilistes qui empruntaient la Rue Royale Sainte-Marie roulaient au-dessus des 50 km/h dans cette zone 30. Après le projet, seuls 3% des automobilistes contrôlés sur cet axe roulaient encore à cette vitesse excessive.

Autre chiffre notable : les accidents avec lésions corporelles (blessés) ont diminué de 13% entre 2018 et 2019, soit durant la période du projet axe rouge. Il s'agit du niveau le plus bas depuis 2015.

« Toutefois, force est de constater que si ces contrôles ne sont pas rendus visibles, le changement de comportement souhaité prendra beaucoup de temps. C'est pourquoi, nous allons poursuivre nos efforts et nos campagnes de communication afin de rendre ces contrôles visibles. » conclut le chef de corps. « Alors, à bon entendeur : levez le pied ! Ça flashe sur la zone de police ! »

Coordonnées presse :

- Zone de Police Bruxelles Nord : ZPZ.BruNo.Press@police.belgium.eu - 02/249 22 28

² Les mesures initiales (compteur trafic) ont été effectuées en septembre 2018. La présente évaluation se base sur des mesures effectuées en mai et juin 2019.

³ Une piste d'explication est que les usagers de cet axe sont principalement des navetteurs, moins touchés par les campagnes de communication que la population locale.

CELLULE COMMUNICATION – CEL COMMUNICATIE

Zone de police Bruxelles Nord – Politiezone Brussel Noord

TEL 02 249 22 28

E-MAIL ZPZ.BruNo.Press@police.belgium.eu







